

CIRCULAIRE N° 39 / 2024 – 25 juin 2024

Objet : Fichier adhérent – dernière limite le 12 juillet pour recevoir « Le Délégué »

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et Chers collègues,

Afin de transmettre à l'imprimeur le fichier routage pour la diffusion du « Délégué », chaque Union doit mettre à jour son fichier via le lien et mot de passe fourni.

L'accès au fichier par le lien et mot de passe, transmis au Président de l'Union, qui a la charge de confier le lien et le mot de passe à la personne chargée de la mise à jour des listes des adhérents.

Si besoin, le Président ou la Présidente peut demander son lien et son mot de passe à la fédération federation@dden-fed.org

La mise à jour comprend l'inscription des nouveaux adhérents et la radiation des adhérents qui ne verseront pas leur cotisation 2024. Il faut garder les adhérents qui paieront leur cotisation avant le 3^{ème} versement 2024 le 31 octobre prochain.

Cette mise à jour du fichier de l'Union devra être impérativement faite pour le 12 juillet 2024.

Amitiés laïques et fédérales.

La Fédération des DDEN